

Il s'agit de l'article concernant l'écu, d'or à la bande de gueules, qui est de Salins en Franche-Comté, attribué, sous le nom de Brancion-Salins à Guillaume de Brancion, dit le Gros, qui rendit hommage au comte Jean, en 1275, pour les châteaux de Saint-Haon, de la Marche et de Marzon, et autres possessions féodales situées en Forez. Cette attribution me paraît aventurée.

La Seigneurie de Salins appartient, il est vrai, à Josseran de Brancion, par l'effet de son mariage, contracté vers 1220, avec Marguerite, fille de Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, et veuve du comte de Forcalquier. Mais cette possession fut de courte durée, car les époux vendirent ce grand fief au duc de Bourgogne, en 1224 (1). Il n'y a donc jamais eu qu'un sire de Brancion, Josseran, dit le Grand, qui ait pu s'attribuer, pendant quatre ans à peine, le blason de Salins, et j'ignore s'il en a profité. Sa branche, qui était l'aînée d'une race très-vivace et déjà vieille de trois siècles, n'a jamais porté, que je sache, d'autres armoiries que celles de sa maison, d'azur à trois fasces ondées d'argent. Les sceaux que l'on connaît de cette famille, et particulièrement celui de Josseran, laissent distinguer nettement les trois fasces ondées (2).

Le duc Hugues IV, acquéreur de Salins, ne conserva pas longtemps ce fief et l'échangea, en 1237, avec Jean, comte de Chalon, dit l'Antique, contre le comté de Chalon-sur-Saône. Si donc le blason en litige est bien celui

(1) Charte du duc de Bourgogne du 15 juin 1237. Lettre sur Béatrix, comtesse de Chalon, pr. n° 11. — Ch. du comte de Chalon, du même jour, datée de Saint-Jean-de-Losne. Perry, *Hist. de Chalon*, p. 564. — Ces chartes ont été souvent reproduites.

(2) M. de Persigny décrit par erreur le blason de Brancion : d'or à trois fasces ondées d'azur.